



## PROCES VERBAL SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Séance ordinaire du onze avril de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Florian SLOSARCZYK, Maire en session ordinaire.

**Présents:** MMs. BERTON François, LESUEUR Fabrice, TREFCON Arthur, SLOSARCZYK Éric.

**Absents excusés:**

M. BOURBIER Fabien donnant pouvoir à M LESUEUR Fabrice  
Mme SERT Myriam donnant pouvoir à M. SLOSARCZYK Éric  
M BALIQUE Xavier donnant pouvoir à M. TREFCON Arthur

**Absents :** MMs POULLE Inès, CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Pierre

Date de la  
convocation :  
30/03/2025

Date  
d'affichage :  
30/03/2025

Nombre de  
conseillers  
Municipaux  
en exercice  
13

### **Objet : Quorum non atteint**

Conformément à la convocation du 30 mars 2025, le Conseil municipal de Muille-Villette s'est réuni le vendredi 11 avril 2025 à 19h00, à la mairie sise 108 rue de Paris 80400 Muille-Villette avec pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 janvier 2025
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Approbation compte administratif 2024
4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
5. Approbation du taux d'imposition communaux
6. Budget primitif 2025
7. Subventions aux associations 2025
8. Validation de la thématique de l'embellissement du poste Enedis, Rue Nouvelle
9. Informations diverses
10. Questions diverses (24 heures avant)

Madame CHOPIN Brigitte et Messieurs CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Pierre sont arrivés en mairie à 18h59. Après avoir compté le nombre d'élus déjà assis, Monsieur Mickael THOMAS annonce que les membres de l'opposition ne participeront pas à la réunion de ce soir afin que le quorum ne soit pas atteint et que la municipalité ne puisse voter l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, suite au départ de l'opposition, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au vendredi 18 avril 2025 à 19h00, au sein de la mairie de Muille-Villette, 108 rue de Paris 80400 Muille-Villette.